

DELIBERATION n° DECHETS CS 03 11 20 Séance du 3 novembre 2020

ELECTION DES REPRESENTANTS DE TRIGONE AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE (CSS)

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 07

Procuration : 00

Absent : 02

Date de la convocation

Le 22 octobre 2020

Date d'affichage

Le mardi 3 novembre 2020 à 10 heures, les membres du collège déchets de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrice SUAREZ, Thierry REVEIL ;

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE et M. Didier DUPRONT ;

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, précisée par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012, a créé les commissions de suivi de sites. Ces commissions, acteurs de l'information du public autour des sites industriels, sont notamment chargées de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants d'installations classées. La commission de suivi de site (CSS) comprend 5 collèges, avec au minimum un membre par collège :

- collège « administrations de l'Etat » (Préfet ou représentant, DREAL)
- collège « élus des collectivités territoriales »
- collège « riverains » ou « associations de protection de l'environnement »
- collège « exploitants » de l'installation classée
- collège « salariés » de l'installation classée (délégué du personnel, délégué syndical)

Elle comporte un bureau composé du président (le Préfet ou son représentant) et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges. Le bureau fixe l'ordre du jour des réunions. A ce jour, 3 commissions de suivi de site sont créées pour chacune des trois installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Gers (de Pavie, du Houga et de Moncorneil-Grazan). L'assemblée doit désigner quatre membres titulaires et quatre suppléants par site.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- De désigner les représentants du syndicat aux commissions de suivi de site (CSS) comme suit :



Site	Titulaire	Suppléant
Pavie	FRANCIS DUPOUEY	JEAN PIERRE SALERS
	PATRICK DUBOSC	THIERRY REVEIL
	JACQUES FAUBEC	FRANCOISE CARRIE
	PATRICE SUAREZ	DIDIER DUPRONT
Houga	FRANCIS DUPOUEY	JEAN PIERRE SALERS
	ROGER COMBRES	JACQUES FAUBEC
	DIDIER DUPRONT	THIERRY REVEIL
	JEAN PAUL FORMENT	PATRICE SUAREZ
Moncorneil-Grazan	FRANCIS DUPOUEY	JACQUES FAUBEC
	JEAN PIERRE SALERS	ROGER COMBRES
	PATRICK DUBOSC	DIDIER DUPRONT
	THIERRY REVEIL	PATRICE SUAREZ

Le Président, Francis DUPOUEY

